

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 25 mars 2025

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis n° 01/2025

Objet : Demandes de prolongation de délais pour les motions et postulats en suspens

Madame la vice-présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

La commission chargée de l'étude du préavis n° 01/2025 était composée de :

- Mme Dominique Gilliand en remplacement de M. Yann Gilliand ;
- Mme Sabine Rapin-Correvon ;
- Mme Sandra Savary ;
- Mme Stéphanie Savary ;
- M. Logan Duc ;
- M. Serge Grognez en remplacement de Mme Ausenda Fernandes Pinto Moreira ;
- M. Roland Bucher, en tant que président-rapporteur.

La commission s'est réunie à une reprise, le mercredi 19 mars 2025, à la salle de la Municipalité. Durant cette séance, Madame la municipale Monique Picinali et Monsieur le municipal Jacques Henchoz ont répondu à nos questions. La commission les remercie d'ores et déjà pour leur disponibilité et la pertinence des réponses et éclaircissements apportés.

Préambule :

L'objet de ce préavis est d'octroyer un délai supplémentaire à la Municipalité pour répondre aux motions et postulats ouverts au début janvier 2025.

Selon l'article 80 du règlement du Conseil communal, la Municipalité présente au Conseil, lors de la première séance de l'année, un rapport sur l'état de l'examen des propositions en suspens et si le délai de réponse d'un an prévu à l'art. 77 al. 6 n'a pas pu être respecté, la Municipalité sollicite à cette occasion l'octroi d'un nouveau délai auprès du conseil.

L'objet du présent préavis est donc de faire cette demande de prolongation de délais, même si elle est faite lors de la deuxième séance du conseil communal de l'année, pour répondre aux motions et postulats suivants :

- | | | |
|----|--|---|
| 1. | Motion – M. Roland Bucher du 18 mai 2011 | Amélioration de la circulation routière et piétonnière du giratoire de la place du Général Guisan à Payerne. |
| 2. | Motion – M. Nicolas Donadello du 17 juin 2021 | Avoir une vision globale du futur de notre centre-ville, voulez-vous oui ou non améliorer la qualité de vie à Payerne ? |
| 3. | Postulat – M. Sébastien Pedroli du 29 septembre 2022 | A quand une réduction de bruit en ville de Payerne ? |
| 4. | Postulat – Mme Laura Macchia du 17 juin 2021 | Pour un système de collecte des déchets alimentaires. |

Analyse :

La commission s'est donc penchée sur les demandes de délais supplémentaires des 4 objets mentionnés ci-dessus, en se posant les questions de la pertinence de la nouvelle date demandée par la Municipalité pour répondre aux motions et postulats.

La difficulté a été que nous ne devons pas nous prononcer sur le fond des motions et postulats, mais uniquement sur les délais de réponses demandés. Ceci a été particulièrement difficile à respecter lors des divers questions-réponses que nous avons eus avec les représentants de la Municipalité. Nous avons d'ailleurs interrompu plusieurs fois les débats pour recadrer les échanges sur la pertinence des délais demandés.

Au vu de ce qui précède, les délais demandés ont été justifiés, par les représentants de la Municipalité, pour chaque motion ou postulat de la manière suivante :

1. Motion M. Roland Bucher du 18 mai 2011 – Amélioration de la circulation routière et piétonnière du giratoire de la place du Général Guisan à Payerne :

Le nouveau délai au **31 décembre 2025** a été justifié par Madame la Municipale Monique Picinali. Selon ses informations, la thématique du rond-point de la place Général-Guisan a été sorti du contexte complet de l'implantation du projet « Coop-Migros » dans le cadre d'une option prise par la Municipalité dans le but de faire avancer ce projet du giratoire et de répondre ainsi à la motion. Un préavis sera présenté au Conseil d'ici la fin de l'année 2025.

2. Motion M. Nicolas Donadello du 17 juin 2021 – Avoir une vision globale du futur de notre centre-ville, voulez-vous oui ou non améliorer la qualité de vie à Payerne :

Le nouveau délai au **31 décembre 2026** a été justifié par Madame la Municipale Monique Picinali. Elle nous a informés que la réponse à cette motion dépend de la mise en place du MEP et qu'une réponse y sera donnée lors de la mise à l'enquête et de la rédaction d'un préavis concernant la requalification du centre-ville prévus pour la seconde partie de l'année 2026.

3. Postulat M. Sébastien Pedroli du 29 septembre 2022 – A quand une réduction du bruit en ville de Payerne :

Le nouveau délai au **31 décembre 2025** a été justifié par Madame la Municipale Monique Picinali. Elle nous a informés que la thématique du postulat dépend principalement du plan de mobilité de la ville qui n'a pas encore été finalisé. Toutefois, la Municipalité va répondre au postulat par le biais d'une mesure de diminution du bruit au centre-ville avec l'introduction du 30km/h durant la nuit. Un préavis sera rédigé dans ce sens d'ici la fin de l'année 2025.

4. Postulat Mme Laura Macchia du 21 mars 2024 – Pour un système de collecte des déchets alimentaires :

Le nouveau délai au **31 décembre 2025** a été justifié par monsieur le Municipal Jacques Henchoz. Il nous a informés que l'exécutif est actuellement en pleine réflexion pour mettre en place un système de collecte et de revalorisation des déchets alimentaires étant donné que la déchetterie mobile ne répond pas à la demande du postulat. Une étude est donc menée en collaboration avec la « Saidef » et « GastroVert SA ». Cette étude doit clarifier les conséquences organisationnelles et les coûts engendrés par la mise en place d'un tel système de collecte.

D'ici à la fin de l'année 2025, la Municipalité présentera un rapport ou un préavis sur la thématique qui devraient répondre au postulat.

Conclusion :

Bien que les délais de réponse pour les motions ou postulats n'ont pas été respectés et ont déjà été reportés, la commission est d'avis que la procédure a pour mérite de respecter enfin le règlement du Conseil communal.

Au vu de ce qui précède et en précisant que le préavis traite uniquement l'acceptation des nouveaux délais pour répondre aux motions et postulats en suspens ; la commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Madame la 2^{ème} vice-présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Payerne

Vu le préavis no 01/2025 de la Municipalité du 12 février 2025 ;

Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

Article 1 : d'accorder à la Municipalité un délai supplémentaire au 31 décembre 2025 pour la réponse à la motion déposée par Monsieur le Conseiller communal Roland Bucher en date du 18 mai 2011 intitulée « Amélioration de la circulation routière et piétonnières du giratoire de la place du Général Guisan à Payerne » ;

Article 2 : d'accorder à la Municipalité un délai supplémentaire au 31 décembre 2026 pour la réponse à la motion déposée par Monsieur le Conseiller communal Nicolas Donadello en date du 17 juin 2021 intitulée « Avoir une vision globale du futur de notre centre-ville, voulez-vous oui ou non améliorer la qualité de vie à Payerne ? » ;

Article 3 : d'accorder à la Municipalité un délai supplémentaire au 31 décembre 2025 pour la réponse au postulat déposé par Monsieur le Conseiller communal Sébastien Pedroli en date du 29 septembre 2022 intitulé « A quand une réduction du bruit en ville de Payerne ? » ;

Article 4 : d'accorder à la Municipalité un délai supplémentaire au 31 décembre 2025 pour la réponse au postulat déposé par Madame la Conseillère communale Laura Maccia en date du 21 mars 2024 intitulé « Pour un système de collecte des déchets alimentaires ».

Veillez agréer, Madame la 2^{ème} Vice-présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

Pour la commission



Roland Bucher
Président-rapporteur